



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 36386

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes de bien vouloir lui indiquer si l'État du Texas aux États-unis se trouve lié avec la France par un accord de réciprocité en matière de permis de conduire.

Texte de la réponse

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'accord d'échange de permis de conduire entre la France et le Texas. Toutefois, des négociations, en ce sens, ont été engagées en août 2008 et devraient conduire à la conclusion d'un tel accord dans les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36386

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10070

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 245